

## 1857 : Chemin et Foret de Chalam.

---

**1854** : Le sieur Billet, garde de la forêt de Chalam n'a que trois cents francs de traitement. Il est insuffisant pour vivre avec sa famille dans cette localité où il a beaucoup de frais pour faire transporter ses provisions. Il lui est alloué une indemnité de cinquante francs pour l'aider à faire face à ses dépenses et le récompenser de ses bons services.

**1855** : Cinq hommes de la commune ont été employés pendant six journées pour le numérotage et pour le martelage de la coupe des sapins au canton de Chalam. Le conseil considère qu'il est juste et équitable que ses personnes employées soient payées pour leurs journées et leurs dépenses dues au grand éloignement de cette forêt. La somme allouée est de trente six francs.



**1857** : La forêt de Chalam (169 hectares plantés de résineux) n'a pas de chemin propice à utiliser les produits d'une façon avantageuse et que située à l'extrémité de la commune de Champfromier elle se trouve à environ quarante kilomètres du village. La forêt n'est accessible que par des chemins escarpés en plusieurs endroits et mal tracés dans les rochers, d'un usage pénible et dangereux aux fins qu'il faut actuellement cent kilomètres pour aller chercher un sapin avec deux bœufs et que pour amener cette petite charge en voiture il faut doubler l'attelage en six endroits différents. Avec tous ces trajets la valeur du bois se trouve absorbée par les frais énormes d'exploitation.

*C'est pour cette raison que le conseil a proposé de faire ouvrir un chemin de trois mètres de large qui prendrait naissance à l'endroit appelé « sur les prés » et de là il irait directement au Tamiset à l'entrée de la forêt de Chalam et dont la longueur est d'environ trois kilomètres.*

Quant au chemin qui existe de Monnetier jusque sur les Prés il est susceptible d'amélioration que la commune pourrait faire par les corvées. Ainsi avec le prolongement presque en ligne directe, les montangers pourraient faire les voyages en moins de cinquante kilomètres, amener plus du double en poids et longueur des bois et il en résulterait pour la forêt une plus value des deux tiers ainsi la commune trouverait une ressource précieuse dans une propriété qui jusqu'à ce jour ne lui a fait que peu de produits. Enfin cela éviterait de voir une partie de cette forêt couverte par les pièces de bois abandonnées sur le sol pour cause de leur forte dimension, comme encore les branches et dépouilles qui y pourrissent de même.

D'après cet exposé du maire qui est d'un grand intérêt pour la commune et qui sera sans doute apprécié par l'autorité supérieure pour pouvoir au plus tôt nommer un homme de l'art pour faire le tracé du chemin à ouvrir avec un plan et un devis des travaux et trouver un entrepreneur qui pourrait attendre le paiement de huit mois à deux ans pour éviter à la commune d'emprunter pour payer cette dépense, attendu qu'elle y trouverait le double dans la vente de ses bois en les vendant plus tard lorsque l'exploitation se ferait grâce au nouveau chemin.